

<p>Date de convocation :</p> <p>24/04/2023</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le vingt-sept avril deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Fabienne MANOHA (pouvoir à Pascal GOUY) (2).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Convention stérilisation et identification des chats libres sauvages avec 30 Millions d'Amis.**

**DCM 20230427-4**

Madame Patricia SOUCHON, adjointe au cadre de vie, présente la convention de stérilisation et d'indentification des chats libres sauvages avec 30 Millions d'Amis. Cette dernière précise les modalités financières suivantes :

La Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et des puces électroniques, à hauteur des montants maximums suivants :

- 80 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).

Si les montants facturés par le(s) vétérinaire(s) étaient supérieurs aux montants indiqués le surplus sera facturé à part directement à la mairie.

Cette convention n'est valable que pour cette année civile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ar Prefecture

043-214300873-20230427-DCM20230427\_4-DE  
Reçu le 12/05/2023

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec 30 Millions d'Amis valable pour l'année 2023 ;
- inscrit les dépenses au budget ;
- fixe le nombre de chats à capturer à 10.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



**AR Prefecture**

043-214300873-20230427-DCM20230427\_4-DE  
Reçu le 12/05/2023